

Prévention de la pauvreté : que fait la Confédération ?

La plateforme nationale contre la pauvreté a succédé au programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui s'est arrêté en 2019. [Un premier rapport](#) documente les projets de la Confédération dans le domaine de la prévention de la pauvreté pour la période 2019-2021.

La plateforme a été conçue aux fins d'améliorer la collaboration et la communication entre les acteurs de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Ses priorités : la participation des personnes concernées, le soutien aux jeunes « vulnérables » lors de transitions vers l'emploi, la qualification des adultes menacés par la pauvreté et le soutien aux familles. Un axe supplémentaire, l'examen des conséquences de la crise sanitaire sur la pauvreté et les inégalités socio-économiques, s'est imposé en raison de la pandémie.

Par ailleurs, en juin 2020, le Parlement a demandé de créer [un monitoring national de la pauvreté](#) ainsi qu'un rapport quinquennal, qui doit mettre à disposition des acteurs impliqués des connaissances pertinentes pour le pilotage de projets. Un premier rapport doit être soumis au Conseil fédéral d'ici fin 2025.

> Autres éclairages sur notre rubrique [Social >> Pauvreté >> Lutte contre la pauvreté](#)